

73

Commission permanente Séance du 26 septembre 2022



Rapporteur : M. MARTIN

21 - Enseignement 2nd degré

Travaux de câblage informatique des collèges publics - Attribution des marchés de travaux (4 lots)

Le lundi 26 septembre 2022 à 14h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 25 mai 2020 et 30 mai 2022 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 30 mai 2022, la Commission permanente a approuvé l'avant-projet définitif et l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour le câblage informatique de 8 collèges publics, dans le cadre du plan de modernisation du système d'information des collèges.

La consultation pour la réalisation de ces travaux a été lancée le 30 mai 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, réparties en 4 lots géographiques :

Lot 1 : Collèges de Rennes (Anne de Bretagne) - Retiers (La Roche aux fées)

Lot 2 : Collèges de Rennes (La Biquenais) - Rennes (Les Ormeaux)

Lot 3 : Collèges de Rennes (Le Landry) - Rennes (Les Gayeulles)

Lot 4 : Collèges de Rennes (Rosa Parks Montbarrot) - Rennes (Echange)

Lors de sa réunion du 6 septembre 2022, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'attribution des marchés avec les entreprises et pour les montants suivants :

Libellé du lot	Estimation (€HT)	Entreprise retenue	Montant €HT	Montant €TTC
Lot 1 : Collèges de Rennes (Anne de Bretagne) - Retiers (La Roche aux Fées)	215 000 €	A2COM	217 338.69	260 806.43
Lot 2 : Collèges de Rennes (La Biquenais) - Rennes (Les Ormeaux)	212 000 €	S3A	214 607.46	257 528.95
Lot 3 : Collèges de Rennes (Le Landry) - Rennes (Les Gayeulles)	196 000 €	FAUCHE BRETAGNE	207 803.10	249 363.72
Lot 4 : Collèges de Rennes (Rosa Parks Montbarrot) - Rennes (Echange)	196 000 €	APIXIT	206 380.11	247 656.13
TOTAL	819 000 €		846 129.36	1 015 355.23

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés à passer avec les entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres pour les montants présentés ci-dessus.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 29 septembre 2022

ID : CP20220712